

Du nouveau sur le projet de loi de finances pour 2017

Le projet de loi de finances pour 2017, présenté en Conseil des ministres le 28 septembre dernier, a été déposé à l'Assemblée nationale le même jour ; les députés commenceront son examen le 18 octobre prochain.

L'instauration du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à partir de 2018 constitue la mesure phare de ce projet : la lecture du texte soulève à ce stade de très nombreuses questions.

Le projet comprend par ailleurs une liste de dispositions d'importance moindre. Certaines sont favorables, comme la transformation de la réduction d'impôt pour services à la personne en crédit d'impôt pour certains contribuables. D'autres sont moins favorables, telles les nouvelles conditions relatives à la déductibilité des grosses réparations prises en charge par le nu-propriétaire, ou encore l'introduction d'une « clause anti-abus » relative au plafonnement de l'ISF via l'utilisation d'une société holding patrimoniale.

Pour les entreprises, il est à noter que la baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés se confirme, avec pour contrepartie un certain nombre de dispositions défavorables pour la trésorerie, telles que l'augmentation du dernier acompte des grandes entreprises.

Ce projet fera l'objet de discussions et d'amendements qui seront suivis avec attention.

Achévé de rédiger le 10 octobre 2016
Document d'information sans valeur contractuelle